



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_191-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 41

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Rapporteur : Corinne GONCALVES

L'attractivité touristique de la commune de Beaune sur Arzon est assurée par la présence d'un plan d'eau sur le hameau d'Argentières.

Très fréquenté à la belle saison, cet équipement touristique a été complété en 2021 d'une Maison de la Faune et de la Flore et de la réhabilitation de la salle communale qui permet l'accueil des visiteurs et touristes sur ce site d'exception.

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay souhaite soutenir ces initiatives communales en procédant à une valorisation touristique de ce Plan d'eau d'Argentières.

Cette mise en valeur passe par la réfection du parcours de santé, installé en 1994, et qui ne répond plus aux besoins des utilisateurs en termes de confort et de sécurité. Le remplacement des agrès permettra de retrouver une attractivité à ce site qui fédère les acteurs touristiques locaux et complète l'offre touristique de la Communauté d'agglomération.

Ces investissements seront complétés de matériels d'interprétation qui permettront de promouvoir ce site d'exception et d'apporter un nouveau regard sur le patrimoine local.

La pose des agrès et les aménagements paysagers nécessaires à l'installation de ce parcours de santé et de ces panneaux d'interprétation seront à la charge de la commune et n'apparaissent pas dans le plan de financement suivant.

Ces différents aménagements permettront une revalorisation du site du Plan d'eau d'Argentières et renforceront l'offre touristique de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Le budget prévisionnel de cette prestation est évalué à 38 975.92 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description		Montant HT
		Acquisition des agrès	15 435.30 €
		Parcours de santé	17 113.62 €
		Conception panneaux	2 620.00 €
		Panneaux d'interprétation	3 807.00 €
	TOTAL	38 975.92 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Finaceur	Montant	État d'avancement
	LEADER Velay	25 724.10 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	25 724.10 €	66 %
	Autofinancement	13 251.82 €	34 %
	TOTAL Financement	38 975.92 €	100 %

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme, Culture, Evènementiel et Sport du 14/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- ENGAGE la réalisation de l'opération « Aménagement touristique du Parcours de Santé du Plan d'Eau de Beaune sur Arzon pour renforcer l'offre touristique locale et la mise en réseau des acteurs »,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération sachant que la Communauté d'agglomération assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- PROCÈDE aux demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et

du Groupe d'Action Locale du Velay, au titre du programme
Européen Agricole pour le Développement Rural),

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_191-DE

- AUTORISE Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022